



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

13 octobre 2016

### **La pêche dans le Léman en 2015 Des captures toujours importantes malgré un léger tassement**

**(IVS).- La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à Thonon-les-Bains (F) le 6 octobre 2016. Avec plus de 1'145 tonnes de poissons capturés, l'année 2015 enregistre une légère baisse du volume de pêche qui reste à un niveau élevé, soit le 6<sup>ème</sup> meilleur résultat des 30 dernières années.**

Les permis de pêche de loisir atteignent le nombre record de 10'030 (+ 453 permis annuels par rapport à 2014), ce qui démontre l'attrait de la pêche autour du Léman. Mais la pêche professionnelle (148 pêcheurs, soit 2 de plus qu'en 2014) représente la plus grande part des captures (93 %) toutes espèces confondues avec 1 064 tonnes de poissons pêchés.

L'essentiel du volume de la pêche lémanique repose toujours sur les deux mêmes espèces : le corégone, communément appelé féra, et la perche, mais la part de la féra (835 tonnes) est de plus en plus prépondérante (perche : 171 tonnes). Si la féra, malgré une légère baisse par rapport à 2014, année de record historique, reste à un niveau élevé, c'est surtout la perche qui diminue, en affichant une baisse pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

De ce fait, la Commission a décidé d'être particulièrement attentive quant à l'évolution de la situation de ces deux espèces.

L'embellie constatée en 2014 pour la truite et l'omble-chevalier ne s'est pas confirmée en 2015. Les captures de truites (14 tonnes) montrent un léger tassement (- 10 %), mais celles d'ombles chevalier (22 tonnes, - 27 %) sont revenues au niveau de 2013.

Parmi les espèces emblématiques, seuls le brochet et l'écrevisse américaine (espèce invasive), affichent une hausse des captures : près de 47 tonnes de brochets (+ 23 %) et plus de 10 tonnes d'écrevisses (+ 27 %).

La Commission s'est également intéressée à la qualité des eaux du lac, en évoquant les problématiques PCB et taux de phosphore, qui ne sont pas de sa compétence, mais qui sont étroitement liées à la vie piscicole et donc à la pêche. La commission a salué le développement des relations entre le monde de la pêche et la CIPEL, en charge de la surveillance de la qualité des eaux du lac.

**L'ouverture de la pêche des salmonidés dans le Léman est fixée au dimanche 15 janvier 2017.**



**Personnes de contact :**

**Canton du Valais**

*Yvon Crettenand, Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF), 027 606 70 11 ou mobile 079 355 39 15*

**Canton de Vaud**

*Frédéric Hofmann, Direction générale de l'environnement, 021 557 86 49 ou mobile 079 237 42 53*

**Canton de Genève**

*Dimitri Jaquet, Direction générale de l'eau, 022 388 55 33 ou mobile 079 308 11 46*

